

PERMIS DE CONDUIRE (en cas de permis perdu, volé ou abîmé)

Pièces à fournir :

- le permis usagé (en conserver une photocopie) ou la photocopie de la déclaration de vol ou de perte établie par la gendarmerie ou le commissariat de police.
- La photocopie d'une pièce d'identité
 - Pour un français :**
 - *Carte nationale d'identité, passeport même périmés de moins de cinq ans*
 - *Carte de combattant*
 - *Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires*
 - Pour les ressortissants étrangers non ressortissants de l'Union Européenne à la date du 1^{er} mai 2004, de l'Espace Economique Européen ou de la Confédération Helvétique domiciliés en France, dès l'âge de 18 ans**
 - *Carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien*
 - Pour les ressortissants étrangers ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Confédération Helvétique domiciliés en France, majeurs**
 - *Carte d'identité ou passeport en cours de validité avec une adresse en France*
- 2 photos d'identité récentes, identiques, de face et tête nue (avec lunettes si vous en portez habituellement)
- une enveloppe timbrée au tarif en vigueur, à vos nom et adresse.

Délai d'obtention : deux semaines.

Cette procédure se fait **UNIQUEMENT** par courrier à l'adresse suivante :

Sous-Préfecture de Meaux
Cité Administrative
27 Place de l'Europe
77 109 MEAUX Cedex